



Fake news sur Francesca Albanese : JURDI demande des poursuites pénales contre Jean-Noël Barrot et Caroline Yadan

Description

Par l'Agence Média Palestine, le 5 mars 2026

L'association Juristes pour le respect du droit international (JURDI) a déposé le 3 mars un [signalement](#) de délit de diffusion de fausse nouvelle au procureur général auprès de la Cour de cassation, contre le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot. En cause : ses propos contre la rapporteure spéciale des Nations Unies sur les Territoires palestiniens, Francesca Albanese. Ce délit est réprimé par l'article 27 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et passible d'une amende de 45 000 euros. Sollicité par l'Agence Média Palestine, le porte-parole du ministre des Affaires étrangères a répondu qu'il n'avait pas plus de commentaires à faire sur « ce que le ministre a déjà dit plusieurs fois ».



Le signalement de JURDI est une première étape afin de pouvoir saisir la Cour de justice de la République (CJR), seule compétente pour juger les membres du gouvernement

qui commettraient des actes illicites ou criminels dans l'exercice de leurs fonctions. JURDI a annoncé avoir également déposé un signalement concernant l'organisation UN Watch et la députée Caroline Yadan, qui ont diffusé la fausse information sur Francesca Albanese.

JURDI entend poursuivre Jean-Noël Barrot pour avoir « relayé et donné du crédit à une information falsifiée selon laquelle [Francesca Albanese] aurait qualifié Israël d'ennemi commun de l'humanité » phrase qu'elle n'a, en réalité, jamais prononcée ». Les déclarations « mensongères » de M. Jean-Noël Barrot sont, selon JURDI, « d'autant plus graves qu'elles ont connu un important écho international ». Cité par le site [Off investigation](#) qui a été le premier à sortir l'information, JURDI estime en outre que « M. Jean-Noël Barrot ne pouvait ignorer l'inexactitude manifeste des faits qu'il colportait, de sorte que sa mauvaise foi semble pleinement caractérisée, établissant ainsi l'acte intentionnel de l'infraction ».

Interrogé par l'Agence Média Palestine sur les suites plausibles de cette affaire, Benjamin Fiorini, maître de conférences en droit pénal à l'Université Paris 8 et secrétaire général de JURDI, estime que « juridiquement, à partir du moment où il y a des raisons plausibles de soupçonner que Barrot a sciemment diffusé une fausse nouvelle (ce qui est manifestement le cas en l'espèce), le Procureur général Romy Heitz devrait saisir la commission des requêtes de la CJR pour qu'elle se prononce sur d'éventuelles poursuites

À». Mais il est difficile À cette heure de prévoir s'il le fera ou non.

L'affaire a commencé lorsque Jean-Noël Barrot a annoncé, le 11 février, que la France allait demander la démission de la rapporteure spéciale de l'ONU sur les Territoires palestiniens occupés, après avoir repris À son compte une déclaration de la tris pro-israélienne députée Caroline Yadan. Celle-ci avait notamment accusé Mme Albanese d'avoir déclaré qu'« Israël est l'ennemi commun de l'humanité » lors d'un forum le 7 février. Une phrase que Francesca Albanese n'a pas prononcée. L'Agence Média Palestine a longuement traité cette affaire [ici](#), [ici](#) et [là](#). Depuis, la France n'a finalement pas appelé À la démission de la rapporteure lors de la réunion du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU le 25 février. Le ministre a reconnu que les mandats des rapporteures sont irrévocables, mais a estimé que Francesca Albanese devrait avoir « la dignité » de démissionner elle-même. Dans ses interventions, il a à la fois nié avoir relayé la fausse information sur les propos attribués À Mme Albanese, et déclaré que ces propos étaient condamnables, semant la confusion.

Tags

1. Caroline Yadan
2. diplomatie
3. Francesca Albanese
4. jean-noel barrot
5. jurdi
6. justice
7. ONU
8. palestine

date créée
2026/03/05